

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/166

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
MONTSEVEROUX
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY

M. MONTEYREMARD Christian
M. SEGUI Jean-Michel
Mme ZABOROWSKI Dorothee
M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M.
FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
M. BONNETON Gilles
M. VIALLATTE Régis
M. GARNIER Jacques
M. BERAULT Yann
M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION
Sébastien
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
M. MERLIN Denis
M. PIVOTSKY Pierre
M. DURIEUX Jean-Luc
M. PASCAL Michel
M. MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-
Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
M. TEIL Laurent
M. BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
M. MONTEYREMARD Axel
M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER
Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
M. CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD
Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

EXCUSES : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc.

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Extension des consignes de tri – Pose de l'autocollant des consignes de tri – Expérimentation de la commune de Sonnay.

Dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri aux emballages en plastique, programmé au 01/10/2022, la Communauté de communes est amenée à modifier les consignes de tri apposées sur les couvercles des bacs jaunes.

La difficulté est d'organiser et de valider les dispositifs de pose des 22 100 autocollants sur les 22 communes concernées.

Le partenariat avec les centres sociaux, associations et élus des communes est recherché pour maîtriser les coûts et pour assurer l'efficacité de cette action.

Afin de mieux cerner l'organisation à mettre en œuvre, un premier test est proposé le 29/06/2022 sur la commune de Sonnay, en lien avec le Maire et les élus de la commune et le centre social Au Fil de Lambre.

Avec cette expérimentation, le Centre social poursuit les objectifs suivants :

- faciliter l'accès des jeunes à des premières expériences professionnelles sur le territoire,
- développer la capacité d'auto-financement,
- mobiliser les jeunes entre eux sur les enjeux de l'emploi.

Déroulement de l'expérimentation :

- La Communauté de communes EBER fournit les autocollants de consignes de tri, avec une prestation confiée à la société FFP,
- L'association PREVENIR assure la distribution aux habitants des avis de passage que EBER lui aura fourni,
- La pose des autocollants sera assurée par 10 jeunes âgés de 16 ans et plus, issus du Centre social Au Fil de Lambre, encadrés par M. Buttin, animateur au Fil de Lambre,

La commune de Sonnay compte 597 bacs théoriques de collecte sélective (source logiciel GESBAC, créé en 2008).

Détails de l'organisation de la journée du 29/06/2022 à Sonnay

L'organisation de la journée d'intervention du 29/06/2022 est confiée à l'association du centre social Au Fil de Lambre, qui a pour ce faire divisée la commune en 5 secteurs d'intervention.

Chaque équipe, constituée d'un binôme, procédera à la pose des autocollants sur les bacs de collecte sélective.

Sonnay – division en secteur

	Nom des rues	Nbre de bacs théoriques
Secteur 1	Chemin des Aminées, des Crêts, de la Faitat, de Nivelles, du Télégraphe, des Tours, des Apperts	110
Secteur 2	Chemin du Pavé Cléménçon, de Mont Felix, de Berey, de Souillan, des Tournavelles, des Routes	124
Secteur 3	Route du Dauphiné, des Sables, Chemin des Guillaume, de Combe Durand	146
Secteur 4	Chemin des Pierres, de Tepin, de Bougé, de la Varinières, de la Plaine, des Saveleys, du Plan, de Galaure, route de St Sulpice, Chemin de la Zone Artisanale, des Grands Champs	100
Secteur 5	Chemin des carrières, du Petit Bois, de la Combe des Essarts, du Mouillat, de la Duys, des Guinières, des Terreaux, des Marnières, des Guignards, des Serres	117
TOTAL		597

Evaluation financière de l'expérimentation :

Intervention du centre social Au fil de Lambre

Le coût de l'intervention, évalué par le Centre social, est de 1 120 € TTC, soit une dépense de 1,88 € TTC/bac environ, sur la base du nombre de bacs théoriques.

La communauté de communes EBER s'engage donc à verser une subvention à l'association – Centre social Au fil de Lambre à hauteur de 1 120 € TTC.

Montant estimatif total de l'expérimentation :

OPERATION	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
Fourniture des autocollants de consignes de tri – <u>prestataire FFP</u>	1,82 € TTC / autocollant	597	1 087 € TTC
Distribution de l'avis de passage aux habitants de Sonnay, programmée par l'association PREVENIR le 23/06/2022 – <u>prestataire association PREVENIR</u>	0,79 € TTC /adresse	554	443 € TTC
Pose des autocollants le 29/06 – <u>subvention à l'association Au fil de Lambre</u>	1,91 € TTC /bac	597	1 120 € TTC
TOTAL			2 650 € TTC
			2,2 € TTC/hab.

(Hypothèse de 1 239 habitants)

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'attribution d'une subvention de 1 120 € TTC au profit de l'association « Au fil de Lambre » relative à la pose des autocollants "nouvelles consignes de tri" sur les bacs jaunes dans le cadre d'une expérimentation sur la Commune de Sonnay.

Le Conseil communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que, dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri aux emballages en plastique, programmé au 01/10/2022, la Communauté de communes est amenée à modifier les consignes de tri apposées sur les couvercles des bacs jaunes,

Considérant La difficulté d'organiser et de valider les dispositifs de pose des 22 100 autocollants sur les 22 communes concernées,

Considérant le souhait de faire appel aux partenariats des centres sociaux, associations et élus,

Considérant l'organisation d'un premier test le 29/06/2022 sur la commune de Sonnay, en lien avec le Maire et les élus de la commune et le centre social Au Fil de Lambre,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 120 € TTC au profit de l'association « Au fil de Lambre » relative à la pose des autocollants "nouvelles consignes de tri" sur les bacs jaunes dans le cadre d'une expérimentation sur la Commune de Sonnay,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD